



Abus de confiance par une femme mariée

Par **lbcd69**, le **15/04/2009** à **10:49**

Bonjour,

J'ai eu une relation amoureuse avec une femme mariée il y a environ 3 ans. Je considère avoir été victime d'une grande manipulatrice compte tenu qu'elle a réussi par le charme à me soutirer tout un tas de "cadeaux" (dont une voiture...) à hauteur de près de 150 000€.

Ai-je selon vous la possibilité de faire un recours en justice et quelles sont mes chances de succès ?

merci d'avance,

Très cordialement,
Ludovic

Par **Upsilon**, le **15/04/2009** à **12:18**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Tout dépend de si vous avez mis la voiture à votre nom, etc... Dans le cas contraire, vous n'avez aucun recours.

Par **lbcd69**, le **15/04/2009** à **12:28**

merci pour votre réponse,
la voiture est à son nom mais je lui ai fait un chèque de 22 000 € à son nom + de nombreux bijoux dont j'ai gardé les factures...

Par **Upsilon**, le **15/04/2009** à **13:38**

Rebonjour !

Honnêtement, je pense que les bijoux seront considérés comme des présents et vous ne pourrez pas les récupérer. Pour ce qui est du chèque de 22.000 euros... Je n'en sais rien.

En droit, l'intention libérale ne se présume pas. Cela signifie qu'à défaut de preuve contraire, cette somme sera réputée prêtée et non donnée. Mais, dans une relation de concubinage... Je ne sais pas.

Rapprochez vous peut être d'un avocat pour plus de détails, mais je doute que vous puissiez récupérer vos biens.